

La déclaration liminaire de la CGT est disponible sur le site internet de la section

POINT SUR LA RÉFORME TERRITORIALE À L'INSEE :

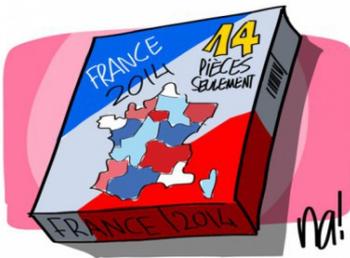
Cette « réforme » implique comme dans beaucoup de services de l'Etat des fusions et fermetures de services, avec au passage des suppressions d'emplois et des redéploiements de missions. Le responsable de l'INSEE a reconnu que ses services devaient faire face à « un déménagement important ».

Le service statistique ne sera pas affecté par la réforme territoriale. Il perdure un seul service études diffusions à Toulouse (SED), celui de Montpellier étant fermé depuis le 1^{er} septembre 2016. A Toulouse, il y a implantation d'un service administration des ressources (SAR) Le service équivalent de Montpellier connaîtra deux suppressions de postes et les autres agents continueront leur activité professionnelle au sein de la division du service de proximité (DSP).

La direction de l'INSEE n'a donné aucune information sur le futur ressort du CHSCT (pour le moment, pas de décision sur la création d'un CHSCT unifié pour la région Occitanie).

Le représentant de l'INSEE a reconnu que l'augmentation du risque routier est indéniable, puisque le périmètre géographique a doublé. Toutefois, la direction régionale est, selon lui, suffisamment équipée en matériel de visio-conférence pour permettre aux services d'éviter tout déplacement inutile.

PUZZLE POUR LES NULS



L'ISST a regretté que les médecins de prévention et lui-même n'aient, une fois encore, pas été associés au projet. Il a fait une remarque sur la répartition des surfaces de bureau, qui ne lui semble pas homogène. Il a renouvelé son offre de conseil en matière de consignes ergonomiques avant l'implantation du service.

La CGT, forte de son expérience à la Douane, a rappelé la nécessité de maintenir un CHSCT par ancienne région, afin que le périmètre ne devienne pas un obstacle à l'action des acteurs de préventions que sont les membres de cette instance.

L'ISST et le médecin de prévention se rendront à l'INSEE afin d'apporter leur expertise sur l'ambiance physique de travail et l'éclairage.

RAPPORT D'ACTIVITÉ ANNUEL DE LA MÉDECINE DE PRÉVENTION

Nous avons pu dégager de ce rapport les éléments principaux suivants :

- L'expression de la souffrance est en hausse sérieuse à la Douane et la DRFiP.
- L'augmentation des changements d'affectation proposés à la DRFiP (par rapport à 2015)

La CGT, concernant ce rapport, a exprimé sa frustration de n'avoir à examiner qu'un amoncellement de chiffres, sans une analyse de fond de la part des médecins. Les médecins ont répondu que cette année, ils n'ont pas dégagé d'axes d'analyses particuliers de ces chiffres.

La CGT a également pointé les difficultés de suivi médical des agents de la Douane. Nous avons demandé au Président du CHSCT d'alerter l'administration centrale sur le manque de suivi des agents sur ce périmètre. Nous avons fait remarquer que, pour la Douane, en Haute Garonne, 29 agents sur 176 ont exprimé une souffrance au travail, soit 16 % des agents. Mme Moulène a expliqué l'importance de ce chiffre par le fait qu'une brigade entière l'a consultée, donc cela influe sur le pourcentage (17 agents sur 19 de cette brigade se sont rendus en consultation). Les deux médecins présents ont

reconnu les difficultés de récupération des données auprès des autres médecins du périmètre du CHSCT.

La CGT a déploré, une nouvelle fois, le caractère non départemental du CHSCT au niveau de la Douane. Nous avons demandé au Président de l'instance d'écrire à la direction générale sur ce point.

L'ISST a témoigné que, lors de ses visites de services, il n'était fait mention, que de manière épisodique, aux risques psychosociaux par les collègues, bien qu'il aborde volontairement le sujet afin de susciter une réaction collective. La CGT a tempéré cet argument en expliquant qu'il était peu évident pour les agents de s'exprimer sur ce sujet en groupe et qu'il était probablement plus aisé d'aborder cela dans l'anonymat du cabinet médical.

La CGT s'est étonnée de l'augmentation, dans le cadre de la surveillance médicale particulière menée par les médecins, du nombre d'agents reçus par les médecins pour des pathologies particulières : la

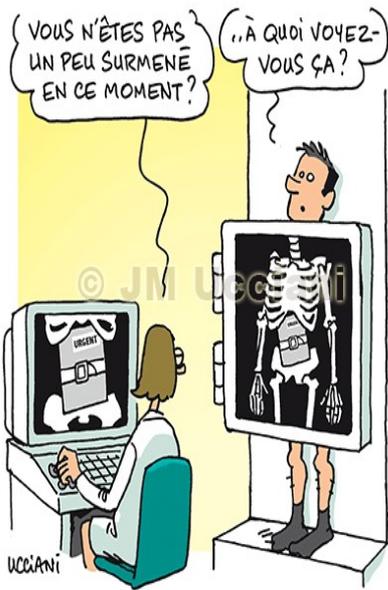
réponse a été un peu évasive : « davantage de collègues révéleraient leur handicap, les chiffres ne sont pas forcément fiables (*sic*) »

Un médecin a constaté à la Douane une déperdition des informations transmises concernant les arrêts maladie. Le Directeur des Douanes va faire remonter cette information au service RH de la direction interrégionale.

Nous avons souhaité savoir si les 18 propositions d'aménagement de poste (contre 11 en 2015) par les médecins de prévention avaient connu une suite favorable. La DRFiP a répondu que les refus d'aménagement nous seraient communiqués durant l'année, notamment après les mouvements de mutations. Nous serons particulièrement vigilants à ce que les refus soient examinés par le CHSCT.

Les médecins de prévention feront un point sur leur installation à Balma lors d'un prochain CHSCT.

La CGT a souligné la nécessité de pourvoir au remplacement temporaire de l'assistante de prévention de la DNCE, arrêtée depuis février.



DÉMÉNAGEMENT DU PÔLE D'ÉVALUATION DOMANIALE AU SEIN DE LA CITÉ ADMINISTRATIVE

Aux questions posées par la délégation CGT, la représentante de l'administration a exposé que bon nombre d'évaluations et de mises à jour sont déjà faites à distance (Google maps). Sur les déplacements, la charge va se restreindre. La compétence est actuellement régionale. La DRFiP couvrira, à l'avenir, trois départements, soit une diminution de cette charge de travail. Les déplacements vont être moins importants. La question de l'équipement informatique sera vue avec le pôle Pilotage et ressources. S'agissant de la formation, le module sera diffusé début juin et la DRFiP ne possède pas encore tous les détails

La CGT a regretté que les collègues ne disposent pas de suffisamment de véhicules de service et préconise que l'administration devrait fournir des véhicules correctement entretenus. La DRFiP a expliqué qu'elle avait l'obligation de rendre des véhicules et de mutualiser au maximum ceux qui restent. La CGT a souligné le manque d'information sur le risque routier (comparaison entre le kilométrage annuel actuel et la prospective).

Nos représentants ont rapporté que la situation de l'agent maintenu sur son poste à Tarbes restait imprécise. La DRFiP a répondu : « C'est une situation dérogatoire, le collègue étant à moins de 3 ans de la retraite, cela répond à un souhait de sa part. Le rattachement à Toulouse est destiné à ce qu'il ne soit pas isolé. À ce titre, il viendra une fois par mois environ à Toulouse, nous verrons quelle est la bonne fréquence. Le téléphone et la visio-conférence seront également utilisés en tant que de besoin ». Les représentants CGT ont porté les revendications des collègues rencontrés avant cette réunion. Nous avons notamment souligné l'importance du poste de secrétaire dans le fonctionnement du PED et la nécessité qu'il soit affecté à 100 % au Pôle d'évaluation. Concernant sa formation, l'admi-

nistration n'exclut pas qu'une formation nationale au logiciel de gestion Lido existe, dans la mesure où un outil supra-départemental sera développé.

À la question de la CGT sur les déménagements à venir concernant les services de la cité administrative, la représentante de la DRFiP a répondu : « Nous n'avons pas le calendrier des travaux à la Cité, nous ne savons pas où iront les agents du PRS et du GPP. La solution des locaux situés rue Delpech est potentiellement abandonnée, la Préfecture ayant mis une option sur ces locaux. »

INSTALLATION DU PÔLE DE GESTION DOMANIALE PLACE OCCITANE

C'est un nouveau service, avec l'arrivée de neuf collègues qui vont être néophytes sur cette mission. La CGT a insisté sur la nécessité d'accueillir dignement ces nouveaux agents et surtout de mettre en place un plan de formation adapté (tutorat).

L'ISST et les médecins n'ont pas été associés au projet (tiens donc ! Quelle surprise !).

Réponses de la DRFiP : la formation est effectivement le nerf de la guerre. Il y aura une formation d'une semaine (tronc commun) puis des formations spécialisées (cessions, prises à bail, contentieux ...) organisées en binôme ou en trio. Nous avons la chance de disposer d'un IDIV expert. Nous avons négociés avec les autres départements une montée en puissance progressive, avec un démarrage sur les départements les plus petits. Ces départements ont accepté de ne démarrer qu'au premier janvier 2018. C'est une souplesse dans la période où la formation créera de l'absentéisme. Nous aurons des agents non formés au Domaine et il faudra les former. La proximité sera là un avantage. Une table de réunion est prévue.

Une demande des OS de ne pas émettre un vote avant la transmission de tous les éléments soulevés dans le débat. La DRFiP est d'accord sur la méthode.

DÉMÉNAGEMENT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE RUE DES LOIS

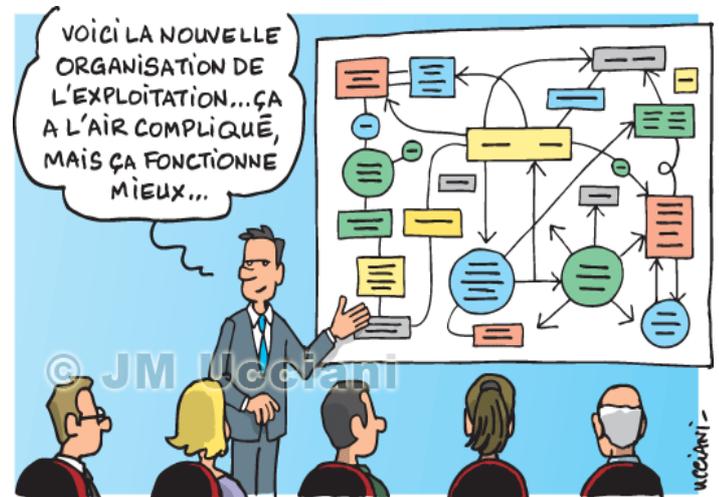
La CGT est intervenue pour porter les questions des collègues que nous avons consulté.

La DRFiP a expliqué que la distinction Formation professionnelle - RH allait perdurer. Le rapprochement serait seulement lié au fait que de plus en plus de missions de ces services sont liées. Ce sera notamment plus simple en termes de gestion des concours.

La délégation CGT est intervenue en soulignant qu'il n'y a pas eu de consultation des agents en amont. La proximité immédiate des salles de formation est importante pour les conditions de travail des collègues. Cela entraînera des complications dans l'organisation du travail. Il faudra acheminer les documents, parfois volumineux. Les collègues, anciennement dotés de bureau individuels, seront dans des open spaces. Où est la facilitation du travail des agents que serait censé apporter ce rapprochement? Pourquoi cette précipitation ? Ce projet modifie leurs conditions d'installation et impacte le fonctionnement du service.

Il manque au membre du CHSCT l'aspect organisationnel post-déménagement, le calendrier des opérations de déménagement. Nous avons demandé un point précis sur les améliorations qui sont attendues de ce regroupement.

Le secteur Conditions de vie au travail est également impacté, le service RH aussi. S'agit-il d'une fusion programmée ? La solidarité entre les services a été mise en avant par la représentante de l'administration. La solidarité n'est pas un mode d'organisation du travail, c'est valable au patronage ou chez les scouts. Nous n'acceptons pas ce type d'argument dans une instance qui débat des conditions de travail des personnels.



INSTALLATION DU SFACT JUSTICE PLACE OCCITANE

L'administration a exposé que les travaux avaient eu lieu début avril. Six emplois sont prévus : 2 sont arrivés et les 4 autres arriveront en septembre. Le responsable du projet a précisé que la volonté de la direction était de ne pas re-déplacer ces collègues dans le futur ... mais qu'il n'avait pas de vision sur l'avenir. Il est à noter que l'intégration de la paire régionale dans les locaux de la place Occitane est toujours en réflexion.



Les OS ont rendu un avis défavorable car ce projet n'a pas donné lieu à consultation des acteurs de prévention. L'inspecteur santé et sécurité (ISST) s'est longuement expliqué avec la représentante de la DRFiP. Pendant très longtemps, il a travaillé en concertation avec la DRFiP. Depuis quelques mois, il a regretté n'être plus associé aux projets. L'intérêt est qu'il travaille avec les agents, en amont de la réalisation des aménagements. Selon lui, être invité aux comités techniques n'est pas suffisant et bizarrement, chaque fois qu'il y a demande de crédit par la DRFiP, il est consulté! La représentante de la DRFiP a grommelé dans sa barbe pendant 30 secondes sans répondre à l'ISST. Il faut dire qu'il n'y avait pas grand-chose à répondre !

QUESTIONS DIVERSES

Trésorerie de Cugnaux : Au 30 juin, la gestion des collectivités locales sera dématérialisée à 80 % et des doubles écrans seront installés en suivant. Concernant la climatisation, la mairie a répondu favorablement. La CGT a insisté sur la nécessité de contacter l'entreprise pour que les travaux soient effectués au plus vite. La CGT a demandé que les chaises de la salle de repos soient renouvelées.

Recette Régionale des Douanes de Toulouse : L'inspection du travail n'a pas tranché le désaccord entre le CHSCT et l'administration. La CGT a demandé la transmission de ce refus de se prononcer au CHSCT ministériel. Le président du CHSCT pense que l'administration va considérer que l'avis a été rendu, le considérant comme une abstention.

Trésorerie du CHU : L'étude concernant la climatisation est programmée le 6 juin et le résultat sera communiqué au prochain CHSCT.

Financement des systèmes de communication des motards des Douanes : L'assistant de prévention des Douanes a sollicité le CHSCT pour le financement d'un système de sécurité pour sept motards, permettant de répondre à la radio sans lâcher le guidon. Il y a eu l'accord des OS sur ce financement de 1.900 euros, au titre de l'exemplarité. Nous dénonçons cependant la légèreté dont fait preuve l'administration qui plus de cinq ans après l'accident mortel de notre collègue motard de Poitiers n'a pas trouvé de solution satisfaisante. Il y a une vraie question sur le choix des équipements pour les agents de la branche de la surveillance. Le CHSCT a demandé au directeur des Douanes de nous communiquer la liste des habits et matériels dont sont dotés les motards.

Nous dénonçons également que les possibilités pour le CHSCT de doter les agents de la surveillance en vêtements et équipements soient à géométrie variable et demandons communication de la note de la DGDDI qui fixerait la ligne de séparation entre ce qui est du ressort du CHSCT et ce qui ne l'est pas.

Trésorerie de Caraman : La CGT a relancé un débat qui traîne depuis l'été 2016. La direction a répondu que l'isolation des combles avait été demandée dans le cadre de la renégociation du bail et qu'une climatisation mobile était à l'étude (devis demandé). La CGT a insisté sur la nécessité que ce soit fait avant l'été. Elle est récemment réintervenue auprès de la direction et des autres OS pour valider ce devis sans attendre le prochain CHSCT. Il a été répondu favorablement à cette suggestion.

Vos représentants CGT à ce CHSCT :

Agnès RAGARU (Douanes) – Catherine BOURNISIEN (INSEE) – Alain PRANDO (DRFiP)
Jean-Marc SERVEL (DRFiP)